

Séance du Conseil du
4 avril 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 4 avril 2022 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Evelynne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapports des comités;**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine 19 mars 2022;**
 - b) Rapports du comité consultatif d'urbanisme du 16 mars et du 23 mars 2022;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;
 - b) Appel d'offres public pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;
 - c) Avis de motion, règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage 270 et 2021-03;
 - d) 1^{er} projet de règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage 270 et 2021-03;
 - e) Adoption des états financiers 2021;
 - f) Appel d'offres sur invitation, travaux pour l'ajout d'un bloc sanitaire à la grange à dîme et d'un monte-personne extérieur à l'ancien presbytère;
 - g) Achat d'un monte-personne extérieur pour l'ancien presbytère;
 - h) Dépôt d'une demande de subvention – Fonds des legs ;
 - i) Demande à la Commission de toponymie pour le nom du 5^e Rang.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Règlement 2022-04, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - b) Mandat à Alectron pour la gestion et le suivi de l'eau potable et eaux usées, période du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022;
 - c) Renouvellement des assurances générales de la Municipalité;
 - d) Affectation d'une partie du surplus accumulé pour l'acquisition d'équipements pour le futur gym municipal.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions écrites et verbales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Evelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absent : M. Jonathan Daigle, siège # 2

2022-04-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2022-04-02

Adoption du procès-verbal 7 mars 2022

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2022-04-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2200045 au numéro C2200073, les paiements Accès D du numéro L2200025 au numéro L2200037, les dépôts directs du numéro P2200092 au numéro P22000143 pour la somme de 405 172,53 \$ et les salaires pour une somme de 50 716,28 \$ totalisant ainsi 455 888,81 \$.

6. Rapports des comités

Rapport Culture et Patrimoine 19 mars 2022

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine 19 mars 2022;

M^{me} Evelyne Gallet, conseillère responsable du comité, fait un bref résumé de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 19 mars 2022.

Rapports CCU du 16 et 23 mars 2022

b) Rapports du comité consultatif d'urbanisme du 16 mars et du 23 mars 2022;

M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable du comité, fait un bref résumé des rencontres du 16 et du 23 mars 2022.

7. Affaires nouvelles :

2022-04-04

Appel d'offres invitation rapiéçage manuel

a) Appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' afin de bénéficier de meilleurs prix et de plus de soumissionnaires intéressés, nous avons séparé cette année le rapiéçage manuel du rapiéçage mécanisé et des couches d'usure;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés en caucus pour le rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur l'ensemble du territoire. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2022-04-05

Appel d'offres public
rapiéçage mécanisé et
couches d'usure

b) Appel d'offres public pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat pour l'année 2022 est supérieur à 105 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du *Code municipal* stipule qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 105 700 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comprend le rapiéçage mécanisé ainsi que la pose de couches d'usure d'asphalte sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur le Système électronique d'appel d'offres public (SÉ@O). La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Avis de motion
modification règlement
zonage

c) **Avis de motion, règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage**

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT POURVOYANT À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 270 et 2021-03

Je, soussignée, Chantal Côté, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 pour agrandir la zone RfM-2 à même une partie de la zone IbM-4 et Rc-9, et pour autoriser les normes d'implantations applicables dans la zone RfM-2 à la grille des usages, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

La conseillère donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2022-04-06

1^{er} projet règlement de
zonage modification

d) **1^{er} projet de règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage 270 et 2021-03**

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT POURVOYANT À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270 et 2021-03

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 4^e jour d'avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement intitulé « Règlement décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 pour les zones RfM-2, IbM-4 et Rc-9, et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 1 But du règlement

Le présent règlement a pour but :

- d'agrandir la zone RfM-2 à même une partie de la zone IbM-4 et une partie de la zone Rc-9;

ARTICLE 2 Agrandissement de la zone résidentielle RfM-2

La zone résidentielle RfM-2 est agrandie à même une partie de la zone industrielle et commerciale IbM-4 et à même une partie de la zone résidentielle Rc-9;

Le tout tel qu'indiqué au plan joint en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, le 4 avril 2022.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse

2022-04-07

Adoption états
financiers 2021

e) Adoption des états financiers 2021

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2021 nous ont été présentés par les comptables de la firme *Mallette*;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil en ont pris connaissance et ont reçu les renseignements souhaités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter tels quels les états financiers pour l'année 2021 et de défrayer le coût des honoraires de *Mallette*. Le surplus à des fins fiscales pour l'année 2021 est de 126 262 \$.

2022-04-08

Appel d'offres sur
invitation bloc sanitaire
grange à dîme et monte-
personnel

f) Appel d'offres sur invitation, travaux pour l'ajout d'un bloc sanitaire à la grange à dîme et d'un monte-personne extérieur à l'ancien presbytère

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour l'ajout d'un bloc sanitaire à la grange à dîme et pour les travaux pour l'installation d'un monte-personne à l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés pour l'ajout d'un bloc sanitaire dans la grange à dîme et les travaux pour l'installation d'un monte-personne (à l'extérieur) à l'ancien presbytère. Ces dépenses sont en lien avec le programme de subvention Fonds d'accessibilité et PRIMADA. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2022-04-09

Achat monte-personne
ancien presbytère

g) Achat d'un monte-personne extérieur pour l'ancien presbytère

CONSIDÉRANT la soumission d'Adaptation 04 datée du 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission comprend la fourniture et l'installation d'une plate-forme élévatrice extérieure (extérieur) modèle V1504 Savaria pour l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la politique de gestion contractuelle permet l'achat de fourniture directement sans devoir aller en appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission 17463PA datée du 31 mars 2022 d'Adaptation 04 pour la fourniture et l'installation d'une plate-forme élévatrice modèle V1504 Savaria. Le montant avec taxes est de 27 502,02 \$. Des frais pour un système de batterie d'urgence en cas de panne électrique au montant de 1 144,00 \$ et pour un système de diagnostic à distance 287,44 \$ pourraient s'ajouter. Les frais des travaux d'entrepreneur général et d'électricité ne sont pas inclus dans ce contrat.

2022-04-10

Appui entente
partenariat MRC et
Hydro Distribution

h) Dépôt d'une demande de subvention – Fonds des legs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a élaboré un projet pour la Revitalisation du site historique du Coteau des Sœurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds des legs du ministère du Patrimoine canadien;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande déposé au Fonds des legs et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate comme représentante, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au Fonds des legs.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à entretenir le site du Coteau des Sœurs pour une durée de 10 ans comme prescrit par le programme du Fonds des legs et que les opérations d'entretien seront assumées par des membres du personnel de la Municipalité ou à sous-contrat.

2022-04-11

i) **Demande à la Commission de toponymie pour le nom du 5^e Rang**

Demande toponymie
5^e Rang

CONSIDÉRANT QUE le 5^e Rang est une appellation utilisée pour un travers dans la route de l'Espérance depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'idéal est d'identifier officiellement le secteur qui comprend divers chalets et lots forestiers;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le 5^e Rang dans la route de l'Espérance soit nommé officiellement. La présente résolution sera envoyée à la Commission de la toponymie pour acceptation.

8. Affaires commencées :

2022-04-12

a) **Règlement 2022-04, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Règlement 2022-04
Code d'éthique et
déontologie
employés

RÈGLEMENT 2022-04

RÈGLEMENT 2022-04, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les Municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du Conseil tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue par courriel du 15 au 25 mars 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 16 mars 2022;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le règlement 2022-04 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 4^e jour d'avril 2022.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

2022-04-13

Mandat Alectron
1^{er} mai au 31 décembre
2022

b) Mandat à Alectron pour la gestion et le suivi de l'eau potable et eaux usée, période du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la firme Alectron fait la gestion et l'opération de nos infrastructures d'eau potable et d'eaux usées depuis le 1^{er} mai 2021;

CONSIDÉRANT QU' afin de coordonner le renouvellement du mandat avec la planification budgétaire annuelle, nous renouvelerons le présent

mandat pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT

l'offre de services 1890 d'Alectron Analyse d'eau, pour la gestion et l'opération de notre usine d'eau potable, d'eau usées et des échantillonnages;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉS SUR CETTE RÉSOLUTION

D'octroyer le mandat de gestion, d'opération et d'échantillonnage pour notre usine d'eau potable et d'eaux usées à Alectron Analyse d'eau pour un montant de 22 878,20 \$ avant taxes. Ce mandat sera valide du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022.

M^{me} Chantal Côté, bien que n'étant pas légalement tenue de le faire, s'abstient de voter et de participer aux délibérations étant donné les fonctions qu'elle occupe auprès de son employeur actuel.

2022-04-14

c) Renouvellement des assurances générales de la Municipalité

Renouvellement
assurance générales

CONSIDÉRANT QUE les protections d'assurances générales de la Municipalité arriveront à échéance le 15 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE FQM Assurances a présenté une proposition de renouvellement du contrat d'assurances au montant de 81 499,30 \$ taxes incluses pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil accepte la proposition de renouvellement au montant de 81 499,30 \$ taxes incluses présentée par FQM Assurances pour la période du 15 mai 2022 au 15 mai 2023.

2022-04-15

d) Affectation d'une partie du surplus accumulé pour l'acquisition d'équipements pour le futur gym municipal

Partie surplus accumulé
pour équipement gym

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un projet d'aménagement d'une salle de gym dans une partie des anciens bureaux municipaux au 850, route du Souvenir;

CONSIDÉRANT QU' une opportunité s'est présentée pour l'acquisition d'équipements de *spinning*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter qu'un montant de 23 884,40 \$ soit utilisé du surplus accumulé non affecté pour payer l'acquisition des équipements usagés qui serviront pour la future salle de gym et qui vont servir pour des cours au Service des loisirs achetés à Gym As. Le montant avec taxes de la facture est de 26 047,02 \$.

Informations générales **9. Informations générales**

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions écrites et verbales **10. Période de questions générales écrites et verbales**

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2022-04-16 **11. Levée de la séance**

Levée de la séance Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 20 heures 46.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse